

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LACAPELLE VIESCAMP - CCAS

Séance du mercredi 10 avril 2024

Délibération N° DE_002_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8
Date de la convocation : 07/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Jean-Paul TROUPEL.

Présents : Jean-Paul TROUPEL, Alain PEYROU, Jacqueline BOULANGÉ, Simone SALAT, Myriam DELORT, Elisabeth PERIER, Odette VOLPILHAC

Représentés : Catherine TEIL représentée par Jean-Paul TROUPEL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Elisabeth PERIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - CCAS DE LACAPELLE-VIESCAMP 2023

Le conseil d'administration, réuni et présidé par Jean-Paul TROUPEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Maryline MONTEILLET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	4 026,83	0,00	0,00	0,00	4 026,83
Opérations exercice	3 503,68	2 000,00	0,00	0,00	3 503,68	2 000,00
Total	3 503,68	6 026,83	0,00	0,00	3 503,68	6 026,83
Résultat de clôture		2 523,15				2 523,15

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de réception de l'AR: 11/04/2024

015-261500177-DE_002_2024-DE
A G E D I

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	2 523,15	0,00	0,00	0,00	2 523,15
Résultat définitif		2 523,15				2 523,15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Paul TROUPEL
Président de séance




Elisabeth PERIER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/04/2024
Date de réception de l'AR: 11/04/2024

015-261500177-DE_002_2024-DE
A G E D I